

---

## **POLITIQUE D'ORIENTATION ET DE FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS**

### **Efficacité du conseil**

Le conseil d'administration attache une grande importance aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, de conformité, de conduite et de gestion du risque, et s'efforce d'adopter et de maintenir des politiques visant à promouvoir une surveillance efficace, ainsi qu'une culture et des valeurs qui respectent ses objectifs. Le conseil d'administration reconnaît qu'une Politique d'orientation et de formation continue des administrateurs constitue un outil essentiel pour atteindre ses objectifs, et s'emploie à observer les pratiques suivantes.

### **Orientation des nouveaux administrateurs**

- Le conseil d'administration a pour responsabilité de veiller à ce que les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation des plus complète.
- Tous les nouveaux administrateurs devraient comprendre à fond :
  - la nature et le fonctionnement des secteurs d'activité de BDC;
  - les structures inhérentes à la gouvernance d'entreprise, à la conformité et à la gestion du risque de BDC;
  - la Loi sur la BDC qui définit ses pouvoirs, son mandat et l'admissibilité des clients;
  - le rôle du conseil d'administration et de ses comités;
  - les exigences particulières liées au rôle d'administrateur du conseil d'administration d'une société d'État fédérale; et
  - la contribution que l'on attend de chaque administrateur.
- Pour acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour remplir leurs obligations à titre de membres du conseil d'administration, les nouveaux administrateurs doivent :
  - lire très attentivement le Manuel de référence des administrateurs de BDC qui contient les renseignements décrits à l'Annexe A ci-jointe;
  - prendre connaissance du plus récent Plan d'entreprise et du rapport annuel;
  - prendre connaissance de l'inventaire législatif qui régit les activités de BDC;
  - assister à des réunions interactives individuelles avec les responsables de chaque unité d'affaires et des fonctions de l'entreprise afin de se familiariser avec les secteurs d'activité, les activités, la culture, les valeurs, la gouvernance d'entreprise, la conformité et la gestion du risque de BDC, ainsi que sa structure organisationnelle. Les réunions doivent avoir lieu dans les premières semaines suivant le début du mandat d'un administrateur;
  - suivre un cours destiné aux nouveaux administrateurs de sociétés d'État et offert par l'École de la fonction publique du Canada;
  - participer, si nécessaire, à une séance d'une journée du cours Littératie financière à l'intention des administrateurs de sociétés d'État, offert par l'École de la fonction publique du Canada.

- BDC invite également les administrateurs à obtenir le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et assume les frais de ce programme.

### **Formation continue des administrateurs**

Le conseil d'administration a également pour responsabilité de veiller à ce que les administrateurs aient la possibilité de poursuivre leur formation continue. Tous les administrateurs devraient demeurer au fait des changements au sein de leur champ de spécialisation et s'engager à poursuivre leur formation continue. Les administrateurs devraient également faire appel à leurs homologues, aux présidents des comités et plus particulièrement au président du conseil d'administration pour obtenir des conseils et du mentorat.

Le Comité de régie et de nomination peut suggérer une liste de sujets de formation au Secrétariat général de BDC, qui doit offrir à ses administrateurs une combinaison de formations données en interne et à l'externe. Toutes les formations externes seront approuvées au préalable par le président du Comité de régie et de nomination.

## Annexe A

1. Ordre du jour annuel et calendrier des réunions
  - a. Ordre du jour annuel
    - i. Conseil d'administration
    - ii. Comité d'audit et de conduite
    - iii. Comité d'investissement du conseil
    - iv. Comité de risque du conseil
    - v. Comité de régie et de nomination
    - vi. Comité des ressources humaines
  - b. Calendrier des réunions
2. Renseignements sur les administrateurs
  - a. Liste des membres
  - b. Mandat
  - c. Date de naissance
  - d. Nom du ou de la conjoint(e)
3. Gouvernance du conseil et politiques
  - a. Mandat du conseil d'administration
  - b. Profil du conseil
  - c. Description du poste de président du conseil d'administration et critères de sélection
  - d. Mandat du président et chef de la direction
  - e. Description du poste de président et chef de la direction et critères de sélection
  - f. Liste des comités du conseil d'administration
  - g. Chartes des comités
    - i. Comité d'audit et de conduite
    - ii. Comité de risque du conseil
    - iii. Comité d'investissement du conseil
    - iv. Comité de régie et de nomination
    - v. Comité des ressources humaines
  - h. Code de conduite du conseil d'administration
    - i. Politique relative aux transactions personnelles des administrateurs
  - i. Politique concernant le traitement des référencements et des demandes de renseignements présentées par les députés, les sénateurs, les ministres et leur personnel, et les administrateurs de BDC
  - j. Politique d'orientation et de formation continue des administrateurs
  - k. Rémunération des membres du conseil d'administration
  - l. Politique de remboursement des dépenses des administrateurs
    - i. Taux par kilomètre
  - m. Politique relative aux transactions personnelles des administrateurs
4. Lois et règlements administratifs
  - a. Loi sur l'accès à l'information

- 
- b. Loi sur la Banque de développement du Canada
    - c. Loi sur les conflits d'intérêts
    - d. Loi sur la gestion des finances publiques
    - e. Code des règlements administratifs généraux et règlement administratif 7
  5. Autres documents ayant reçu l'approbation du conseil d'administration
    - a. Résolution approuvant l'émission de titres de créances
    - b. Politique en matière de délégation de pouvoirs
    - c. Liste des autres politiques ayant reçu l'approbation du conseil
  6. Structure de l'organisation
    - a. Direction de l'entreprise